

Rappel aux citoyens de Saint-Thuribe

En vertu de l'article 21.1 du *Règlement 124-2013 concernant l'administration et l'opération du service municipal d'aqueduc et de l'usage de l'eau potable* qu'il est interdit à quiconque, y compris les plombiers, d'ouvrir, fermer, manipuler ou opérer un robinet d'arrêt sans l'autorisation du directeur des travaux publics de Saint-Casimir, David Grondin. Son téléphone est le 418 325 4388.

Veillez agréer mes salutations.

René Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Casimir
220, boul. de la Montagne, QC
Saint-Casimir, QC G0A 3L0
☎: 418 339-2543
✉: rene.savard@saint-casimir.com